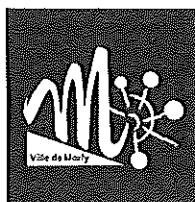


SLOW



Pôle Culture – Sports- Associations  
JN.V/S.M/V.D  
DC-2025-044

## DÉCISION DU MAIRE

### Objet : Modification des horaires de la médiathèque

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur de la ludothèque adopté au Conseil Municipal du 30 juin 2021,

Considérant la nécessité de poursuivre l'extension des horaires, engagée depuis février 2023, et de les harmoniser pour répondre à des enjeux d'adaptation aux rythmes de vie, à générer de nouvelles pratiques d'usager et d'en faire un lieu de vie,

### DECIDE

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, la médiathèque sera ouverte au public aux jours et horaires suivants, en dehors des vacances d'été :

Mercredi : de 10h à 18h

Jeudi : de 10h à 13h

Vendredi : de 14h à 18h

Samedi : de 10h à 18h

**Article 2 :** Pendant les vacances estivales, la médiathèque aura des horaires adaptés, à savoir du Mercredi au Samedi de 14h à 17h30.

**Article 3 :** La médiathèque sera fermée les jours fériés.

**Article 4 :** La médiathèque fermera exceptionnellement ses portes à 17h les 24 et 31 décembre.

**Article 5 :** La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01/04/2025

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 29.04.2025

Et de sa publication le 29.04.2025